

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 6 – 2009

Date : le 27 Février 2009

OBJET : Mises aux normes et réaménagement des 5 restaurants satellites – Travaux de dévoiement et de raccordements d'équipements électriques – Ecole de Flamanville.

Exposé

Dans le cadre de la mise aux normes et du réaménagement des 5 restaurants satellites dont celui de Flamanville, la Communauté de Communes des Pieux a lancé une consultation en procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics, afin de procéder en amont aux travaux de dévoiement et de raccordements d'équipements électriques de l'école Jules Ferry.

Deux entreprises ont répondu et ont fait les offres suivantes :

Entreprises	Montant H.T Offre de base	Variante
FORCLUM	29 478,80 €	/
INEO/SNEC	30 028,50 €	17 565,95 €

Après analyse de ces propositions, il est proposé de retenir la variante de l'entreprise INEO/SNEC, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement qui sont le prix et la valeur technique.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008/027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoirs au Président,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

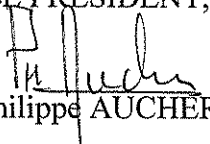
Décide

ARTICLE 1 : de signer le marché de travaux de dévoiement et de raccordements d'équipements électriques avec l'entreprise INEO RNO agence SNEC – Z.I. – 675 rue Jean Bouin – BP 109 – 50110 TOURLAVILLE, pour un montant de 17 565,95 € H.T correspondant à la variante proposée, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal – nature 2313 (immobilisations en cours).

ARTICLE 2 : de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

A l'attention de Monsieur le Maire
Mairie des Communes des Pieux - Préfecture
le : 2/03/09
et publication ou notification
du : 6/03/09



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER